

BUREAU VERITAS

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

PLANEURS WASSIER TYPE WA 26 P & WA 26 GI

Numéros de série intéressés : 01 à 75 inclus.

Pour éviter le renouvellement d'incident en vol dû à un chargement intempestif de la tablette horizontale située dans le fuselage derrière les attaches voilure, l'inscription :

" Chargement interdit sur ce voile "

sera peinte en rouge sur l'élément considéré, dans les 25 h de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente C.N. et en tout cas avant le 1.4.73.

Cf. Bulletin-Service WASSIER WA 26 n° 2

Date d'entrée en vigueur : 27 Février 1973

Date : 20.2.73

Matériel : PLANEURS WASSIER TYPE
WA 26 P & WA 26 GI

Référence : 73-17